



CELEBRATING 20 YEARS OF REPRODUCTIVE FREEDOM

Carolyn Egan

Celebrations took place across the country marking the twentieth anniversary of the Supreme Court Morgentaler decision. On January 28th, 1988 the justices made the landmark decision striking down Canada's abortion law. This was the result of years of organizing by the pro-choice movement. In 1983 Dr. Henry Morgentaler in conjunction with pro-choice groups opened abortion clinics in Manitoba and Ontario to challenge the federal law. They were both raided and shut down by provincial governments. After a Toronto jury found Henry and Dr. Bob Scott innocent, the crown appealed, and the course to the Supreme Court was set. The Toronto clinic reopened and became a symbol of women's resistance to an unjust law.

A woman's right to abortion became a national issue. The Canadian Abortion Rights Action League (CARAL) and the Ontario Coalition for Abortion Clinics (OCAC) worked tirelessly with others organizing the strong pro-choice sentiment, which we knew existed in this country. The right to abortion was put forward as a basic democratic right for women, and in the organizing we also redefined the notion of choice broadening it to include the right to childcare, a decent job, the end to coerced sterilization, and of course the right to full access to free abortion. We felt that in order to have true choices in an unequal society women also required support to have the children they choose to have.

The Morgentaler decision was one of the most significant victories won by the women's movement in this country. It was very appropriate that the Abortion Rights Coalition of Canada (ARCC), Canadians for Choice, the National Abortion Federation and other groups chose to mark the decision by a well attended celebration on Parliament Hill.

A wonderful program was organized recognizing the contributions of the movements



Dr. Henry Morgentaler on the steps of the Supreme Court, January 30, 1988.

in Quebec and English Canada. It was a bilingual event with myself from ARCC and Patricia Larue from Canadians for Choice as MCs. The Asinabika Women's Drum Circle began the evening and Senator Lucie Pepin gave the opening remarks. The Liberal Party's women's caucus was in attendance, as were many NDP members of parliament. The Canadian Labour Congress sent executive vice-president, Barby Byers among others, and many former CARAL members were also present.

Judy Rebick had been a spokesperson for OCAC during the campaign leading up to the Supreme Court decision. She spoke about the organizing efforts, and how what began as a small group turned into a movement of hundreds of thousands. Louise Desmarais talked about the campaign in Quebec in the seventies and how they had worked with women from the Toronto Women's Liberation Movement. The struggle in Quebec had been the inspiration for the reigniting of the campaign in English Canada in the early eighties.

Although Dr. Morgentaler was not able to be there, a video taped statement was shown in which he outlined his views on the significance of the victory. His profound belief in a woman's right to make

"Every child a wanted child, every mother a willing mother."

- Dr. Henry Morgentaler

"Forcing a woman, by threat of criminal sanction, to carry a foetus to term unless she meets certain criteria unrelated to her own priorities and aspirations, is a profound interference with a woman's body and thus an infringement of security of the person." - Chief Justice Brian Dickson

her own decision regarding a pregnancy motivated his incredible personal sacrifices over the decades leading up to the Supreme Court decision. Those in attendance were very moved by his remarks.

A young woman from New Brunswick, Peggy Cook, the winner of the Pro-Choice Canada contest, was one of many young women present that evening willing to keep up the struggle to defend our reproductive rights.

We celebrated our past and the impact of our victories, but we also recommitted ourselves to maintain what we have won, and continue the fight for full access to free abortion for every woman.

Carolyn Egan is a spokesperson for the Ontario Coalition of Abortion Clinics and a founding member of ARCC.

In this issue of The Activist/ L'activiste we acknowledge the contributions of all the women and men who worked tirelessly to give women the right to reproductive choice. We also recognize the need to continue our work to protect those rights. So, while we celebrate, we also remain vigilant.

Dear Friends,

We are in a very unusual situation in Canada. We are still benefiting from the Morgentaler decision by the Supreme Court of Canada in 1988, and it has lasted 20 years.

While in most provinces Medicare funded abortions are now available whether performed in a hospital or a clinic, in New Brunswick a judge has been sitting for almost a year on a decision as to whether I have a right to challenge a New Brunswick law which requires funded abortions to be done in a hospital by a specialist. Prince Edward Island women have to travel to another province for services.

In view of the continued hostility of anti-choice groups to abortion rights it is important to maintain and safeguard these rights that we have acquired and extend them to areas which are still deprived.

The work of pro-choice organizations such as ARCC is vital. I believe that we have

to remain vigilant so that acquired rights are not taken away and that we have to extend and safeguard the rights that we have established.

Dr. Henry Morgentaler



Photo by Eric Weiner

Dr. Morgentaler and his partner Arlene Leibovitch share memories at the Toronto celebrations.

HONORING DR. MORGENTALER

Beth Lyons

Few can imagine the life of Dr. Henry Morgentaler. He is, among many things, prosperous, a Holocaust survivor, and an abortion provider. One of the most polarizing—and compelling—figures in Canada, he is vilified and called a murderer by some, hailed as a human rights activist by others. Incontrovertible, however, is his commitment to entrenching Canadian women's autonomy.

Born in 1923 in Poland, he lived through Auschwitz to attend medical school in Germany on a UN scholarship for Holocaust survivors, and immigrated to Canada in 1950. At this time, abortions were extremely hard to procure in Canada, only accessible in selective hospitals when a team of doctors deemed them "appropriate." Believing that all pregnant women had the right to safe termination of pregnancy and conflicted for being able to help women but bound by law not to, in 1969 Morgentaler began

openly performing illegal abortions. For this he has been charged multiple times—acquitted by jury every time. In 1974, a Quebec Court of Appeal overturned a jury's acquittal and he spent 10 months in jail—and was then acquitted again by two separate juries. Subsequently, the Morgentaler Amendment, which prevents jury acquittals from being overturned, was instituted.

In 1983 he was again charged and the case proceeded to the Supreme Court of Canada; in 1988 the Court ruled that "forcing a woman, by threat of criminal sanction to carry a fetus to term unless she meets certain criteria unrelated to her own priorities and aspirations, is a profound interference with a woman's body and thus a violation of her security of the person," effectively removing restrictions on abortion in Canada and guaranteeing women's right to reproductive autonomy.

...continued on page 6

The Activist is a publication of The Abortion Rights Coalition of Canada. ARCC is the only nation-wide political pro-choice group. Our mission is to ensure women's reproductive freedom by protecting and advancing access to quality reproductive health care.

ARCC undertakes political and educational work on reproductive rights and health issues and works against any reduction of reproductive health services, especially abortion. We network and collaborate with other organizations to further ARCC's mission.

For more information on our work and activities, visit our website at www.arcc-cdac.ca

We welcome your comments and story suggestions. E-mail us at info@arcc-cdac.ca.

ARCC-CDAC would like to extend sincere gratitude to all members for their financial support over the past year. Your donations make our work possible. We acknowledge the particular generosity of the following donors:

*Skye Stuart - \$2000
Dr. George Denniston - \$1000
Heather Mallick - \$500*

A Special thank you to the Morgentaler Clinic for their donation towards the cost of printing and Patrick Powers for his volunteer translation services.

GALA NIGHT MEMORIES

Peggy Cooke

Inside the House of Commons on January 30th, was a room full of pro-choice activists, doctors, politicians and volunteers, coming together to celebrate how far we had come – and to discuss how far we have yet to go.

When the speeches began, the room was not filled with awed silence. Instead there was a palpable sense of comradery and friendship that was much better. Each speaker explored a different aspect of the original battle for legal abortion, and there was plenty of laughter and whispered asides.

My favourite toaster of the evening was Jessica Yee, who spoke of the abortion access issue as it relates to poverty and women of colour. Afterwards, I told her that her toast was everything I would have loved to put in my essay on choice but had never considered. She replied that it was a matter of perspective; it was our different world-views that gave a more complete picture of the issue.

The Ottawa celebration made me feel that it is a good time to be alive – both to enjoy the choices and opportunities that have been won, and to forge a path to fight the battles still ahead. We have come this far. We will not go back.

Patrick Powers

The atmosphere of the 20th anniversary ceremonies in Ottawa was decidedly festive in the large, old and opulent Senate Chamber, “Room 200”. First, we were energized by the Asinabika Women’s Drum Circle. The Honourable Lucie Pépin then gave a warm welcome and a valuable overview of the history of the movement for women’s choices. Our emcees, Patricia LaRue (Canadians for Choice) and Carolyn Egan (ARCC-CDAC) took us smoothly through an impressive line up of speakers who gave inspiring, funny, and sometimes angry speeches.

Judy Rebick fired things up with her overview of where we’ve been. She has lost none of her energy, wit, or anger after all her years as a leader of the women’s movement. Louise Desmarais, of the Fédération du Québec pour le planning des naissances, recounted the many struggles for choice in la Belle Province.

Peggy Cooke received a standing ovation, sharing her understanding of what it means to live in a country that is “not quite” pro-choice. As a clinic escort in Fredericton, she knows what she is talking about. Dr. Henry Morgentaler sent us a taped speech. He maintains his strong understanding of the necessity of providing choices for women in Canada. A number of toasts were then offered. To end, we were serenaded by Lesley Hoyles, with wonderful folk songs with themes of liberation.

We had an evening of high energy, lots of humour and some rage; issues that we all shared came alive, our agenda for the future was clarified, and the Francophone, Anglophone, and Native cultures all left their impressions echoing in Parliament.

CELEBRATING 20 YEARS OF HEROES

Robert Smith

Recently, I celebrated the 20th Anniversary of R. v. Morgentaler in a room full of people who distinctly remember where they were, and what they were doing on January 28, 1988. I am sad to say that I do not remember anything of the day that forever changed the landscape of women’s rights in Canada, for I was only four. Apparently the feminist movement had not yet enlightened me, and human rights were not high on my list of priorities. I am happy to say that today, as a twenty-something Law student, things have changed considerably.

I am part of generation that, for the most part, does not appreciate the extent of the battle that was fought to realize a woman’s right to access safe, legal abortion services in Canada. Other than fellow Law students, who can complete few courses without at least some mention of Henry Morgentaler, many of my peers would not even know who he is. I on the other hand, have been lucky enough to know Henry Morgentaler not only as a hero, but also as a friend.

As I sat at the dinner to commemorate the anniversary of the Morgentaler decision in the company of so many of the cause’s greatest activists, I felt like the actor in the high-school drama production who had found himself at the Oscars. I have been active in the fight for access to abortion services in New Brunswick, but these were the front line women and men who have been fighting this fight for over twenty years; these people are real heroes. To consider the contributions of someone like Henry Morgentaler, who has devoted most his life to this cause (including time in prison), or Gary Romalis, who was shot through a window while sitting at his breakfast table (in the first of two murder attempts), you quickly realize what has been waged in this fight. Providers, clinic staff, activists, lawyers, reporters, and the families of all of the above, these people are real heroes.

At some point during dinner a friend noted that I was by far the youngest person of the hundred or so in the room. Interestingly, he noted this as a responsibility. I hadn’t considered this before, but in light of what I continuously point out as the ignorance and compliance of my generation, it made perfect sense. There should be a sense of responsibility among us to preserve and honour the rights that were won, not only by Henry Morgentaler, but by all of the champions of women’s rights that, even today, continue to fight any attempt to turn back the clock.

In fighting for a woman’s right to a simple medical procedure, these heroes have immeasurably strengthened this country’s belief in life, liberty, and personal autonomy, and indeed have made it a better and more peaceful place in which to live.

Robert Smith is a second year law student at the University of New Brunswick and a volunteer at the Morgentaler Clinic in Fredericton.

MEET OUR MEMBERS...CAROLYN EGAN



Carolyn Egan is a founding member of the Abortion Rights Coalition of Canada. She is a spokesperson for ARCC, sits on its coordinating committee, and is also a member of the Ontario Coalition for Abortion Clinics. She works at a sexual health clinic in Toronto and is president of the board of the Immigrant Women's Health Centre. Carolyn was one of the women who began organizing to overturn the federal abortion law in 1982, and worked with Dr. Henry Morgentaler in the campaign that led to the Supreme Court decision of January 28th, 1988. She was also instrumental in the successful fight to stop the federal government from instituting a new abortion law. Carolyn has fought the closure of hospitals and restriction of abortion access in Ontario, and along with others has put in a nomination for Dr. Morgentaler to receive the Order of Canada.

PRO-CHOICE STUDENT NETWORK

ARCC is excited to announce the development of a Canadian Pro-Choice Student Network. The project is in its initial stages, with the help of Simon Fraser University student, Brittany Harris. Brittany is conducting research with feminist and pro-choice organizations on campuses across Canada. A report will be created that includes a list of contacts, outlines how to establish and sustain pro-choice groups, and provides organizational models and recommendations. If you want more information, or are a student who is interested in participating, please contact Brittany at prochoiceuninetwork@gmail.com.

Brittany Harris is a young feminist enrolled in Women's Studies and Sociology. She volunteers with the SFU Women's Centre and Out On Campus.

WHY I AM AN ABORTION DOCTOR

Garson Romalis

The first time I started to think about abortion was in 1960, when I was in second year medical school. I was assigned the case of a young woman who had aborted herself using slippery elm bark. At autopsy she had multiple abscesses throughout her body, in her brain, lungs, liver and abdomen.

The first month of my Ob/Gyn residency at Cook County Hospital in Chicago was spent on the septic obstetrics ward. Each day we admitted between 10-30 septic abortion patients. I will never forget the 17-year-old girl lying on a stretcher with six feet of small bowel protruding from her vagina. She survived. I will never forget the jaundiced woman in liver and kidney failure, in septic shock, with very severe anemia, whose life we were unable to save.

In 1972, I began the practise of obstetrics and gynecology in Vancouver. My practice partners and I believed strongly that a woman should be able to decide for herself if and when to have a baby. Although I had done virtually no terminations in my training, I soon learned how. I also learned just how much demand there was for abortion services.

I had been a medical doctor for 32 years when I was shot at 7:10 a.m., Nov. 8, 1994. I had a very severe gun shot wound to my left thigh and almost died several times from blood loss and other complications. After two years of rehabilitation, I was able to resume work on a part-time basis.

On July 11, 2000, shortly after entering the clinic where I had my private office, a young man approached me, stabbed me in the left flank area and then ran away. Fortunately, no vital organs were seriously involved. About two months after the stabbing, I returned to the practise of medicine, but with added security measures. Since then, I have restricted my practise exclusively to abortion provision.

I love my work. I get enormous personal and professional satisfaction out of helping people, and that includes providing safe, comfortable abortions. The people that I work with are extraordinary, and we all feel that we are doing important work, making a real difference in peoples' lives. I can take an anxious woman, who is in the biggest trouble she has ever experiences in her life, and by performing a five-minute operation, in comfort and dignity, I can give her back her life.

Excerpted from remarks delivered by Canadian abortion doctor Garson Romalis on Jan. 25, at the University of Toronto Law School's Symposium to Mark the 20th Anniversary of R. vs. Morgentaler.

NOTICE OF ARCC'S ANNUAL GENERAL MEETING

Plans are underway to hold our AGM on June 16th. The meeting will take place via the internet. Watch our website at www.arcc-cdac.ca for details.

WHY IS A PRO-CHOICE CANADA SO IMPORTANT?

Peggy Cooke

A tireless defender of 'choice', Peggy is a dedicated volunteer at the Morgentaler Clinic in Fredericton. Her blog - <http://antichoice-isantiawesome.blogspot.com> - won first place in the Reproductive Liberty category in The Canadian F-word Blog Awards (that's F for Feminist in case anyone was wondering). Peggy won the Canadians for Choice 20th Anniversary Essay Contest; her essay is reprinted in part below.

Every Tuesday morning, I walk fifteen minutes to the abortion clinic. I go in, say hello to the staff, put on my blue pinney, and go outside to wait for the first patients of the day.

I am a volunteer patient escort at the Fredericton Morgentaler Clinic. My job is making sure that women come into the clinic safely, and are protected from the harassment and intimidation of the protesters who wait outside. The protesters (there are usually between ten and twelve) carry signs and sometimes graphic posters, and they try to lure the women into their crisis pregnancy centre next door. Most of the protesters are middle-aged men, and three of them are priests. Sometimes they call out to the women, in judgment and in plea, and other times they walk silently. Either way, they try to shame women into giving up control of their bodies.

Before someone very close to me started working at the clinic, I did not know that escorts were even necessary. I did not know about the protesters or the crisis pregnancy centre. I did not know that New Brunswick is violating the Canada Health Act by forcing women to seek the approval of a doctor and a gynecologist in order to have a publicly funded abortion. I did not know that the focus on birth control in the province of New Brunswick was declining.

These things disgust me. No woman, faced with an unplanned pregnancy, should have to go through the ordeal of finding a doctor who will give her a referral, then a gynecologist, before MAYBE being put on a waiting list so that she can have what will probably end up being a second-trimester abortion; the other choice being to pay out of pocket and run the gamut of protesters at the private clinic. No woman should have her choices about her own body questioned in such a way. As long as there is still one woman facing that kind of patriarchal judgment in order to have an abortion, we do not live in a pro-choice Canada.

There is some irony in the fact that the same people who systematically create hurdles for women seeking abortions also work to obstruct these women from preventing pregnancy in the first place. I have two close friends whose doctors will not even give them pap tests because it goes against the doctor's religious beliefs. If your doctor will not give you a pap test, good luck getting a script for birth control! And even if you do manage that, there are plenty of pharmacists who will not fill that prescription on moral grounds. It seems the only solution is to not have sex. Forget making choices about your own sexuality. That's just the ladies, of course - men



are still free to do what they like with their penises, including committing at least fourteen unreported rapes a year on the UNB campus alone. I hope you're not thinking of terminating that rape pregnancy, by the way. That would be immoral.

This is why I put on my blue pinney every Tuesday morning: because I believe that women deserve to be able to come in and access a legal medical service without being harassed or judged. I believe every woman deserves to be treated with dignity and respect. And I believe that every woman has the right to choose what to do with her own body - to choose to have sex, to choose not to have sex, to choose who she sleeps with and who she doesn't, to choose her preferred method of birth control, and to choose if and when she will reproduce. Her body, her choice; and that doesn't just mean abortion.

Because abortion is legal in Canada, we believe we have a pro-choice Canada. But we don't. Because pro-choice means that EVERYONE has access to abortion care. Pro-choice means EVERYONE has access to affordable birth control. Pro-choice means everyone has the information at their fingertips to allow them to make informed, responsible choices about their reproductive health. Pro-choice means that every woman is treated with respect regardless of her colour, size, age, class, background, sexuality or relationship status. Pro-choice is about believing that women have the intelligence and the wisdom to make the right choices for themselves. A pro-choice Canada is important because any other Canada is unacceptable.

We are pleased to announce that Peggy will be a regular contributor to the newsletter.

Honouring Dr. Morgentaler continued from page 2

After this ruling, Morgentaler continued to work to ensure not only legality, but accessibility. He has private clinics—which have been raided and attacked—throughout Canada enabling women to access timely, affordable abortions. He challenges provincial maneuvers that limit women’s constitutional rights; for instance, he is currently suing the Government of New Brunswick to force them to pay for abortions performed in his Fredericton clinic, as publicly funded hospital abortions are extremely difficult to procure in the province.

For all his tireless work and personal sacrifices, Morgentaler receives few official accolades. I’d like to offer what simple tribute I can: thank you, Dr. Morgentaler, you are a hero. You have committed yourself personally, politically, professionally to every legal and practical aspect of this struggle that so many refuse to even engage in. Every Canadian woman owes thanks to you—whether or not she’s had an abortion, would ever have one, or is even interested in the debate—because you have not merely made abortion legal and accessible, saving the lives of countless women, but in fighting this battle you’ve helped entrench women’s basic right to autonomy, ensuring our society treats women not as mere chattel, but recognizes us autonomous individuals with inalienable human rights.

Beth Lyons is a feminist activist who dabbles in drama and writing, and skateboards on the side.

BILL C-484

Bill C-484, the “Unborn Victim’s of Crime Act,” passed a second parliamentary reading on March 5th and has been referred to the Standing Committee on Justice and Human rights.

Under current laws, pregnant woman and fetus are one entity—the woman. This bill seeks to amend the Canadian Criminal Code to allow separate homicide charges to be laid in the death of a fetus when a pregnant woman is attacked. While this bill may initially sound positive given the heightened risk of domestic abuse women face when pregnant, it is not. If the fetus becomes a person under the law, as it must be to be a victim of crime, how could abortions also remain legal? This bill is a step toward re-criminalizing abortion through the creation of a legal contradiction.

By placing emphasis on violence done to fetuses, the bill ultimately distracts attention from the root issue of violence against women. The best way to protect fetuses is to provide pregnant women the supports and resources they need for a good pregnancy outcome, including protection from domestic violence.

For more information and to help defeat this bill, visit ARCC’s website at www.arcc-cdac.ca.

JOIN ARCC TODAY

ARCC encourages all pro-choice supporters to become members. Please consider signing up for automatic monthly donations to help establish sustainable funding. You can complete the following membership form and mail it to ARCC, P.O.Box 2663, Station Main, Vancouver, BC V6B 3W3. Or, details and the full range of membership and list serve options are available on our website at www.arcc-cdac.ca

Name: _____

Address: _____

Street City Province Postal Code:

Phone: (home) () (work) ()

E-mail: _____

Basic Membership:

\$20 minimum fee: _____ Other: _____

Cheque or money order payable to “ARCC” attached

VISA #: _____ Signature: _____ Expiry Date: _____

Monthly Donations:

I want to make a monthly gift in the amount of: \$10 [] \$15 [] \$25 [] Other: _____

I authorize ARCC to withdraw the amount indicated above from my/our chequing account on the first of each month. A cheque from the account, marked VOID, is attached. (You can cancel or alter the amount of your monthly deduction at any time, with two weeks notice.)



CÉLÉBRONS 20 ANS DE LIBRE CHOIX

Carolyn Egan

Des célébrations ont eu lieu dans tout le pays pour souligner le 20^e anniversaire de la décision Morgentaler de la Cour suprême. Le 28 janvier 1988, les juges ont prononcé une décision marquante en annulant la loi canadienne sur l'avortement. Le mouvement pro-choix avait œuvré sans arrêt pendant des années pour obtenir ce résultat. En 1983, le Dr Henry Morgentaler, de concert avec des groupes pro-choix, avait ouvert des cliniques d'avortement au Manitoba et en Ontario pour défier la loi fédérale. Elles ont fait l'objet d'une descente et le gouvernement provincial les a forcées de fermer leurs portes. Après qu'un jury de Toronto eut déclaré les Drs Morgentaler et Bob Scott innocents, la Couronne décida d'interjeter appel et le chemin vers la Cour suprême était ainsi tracé. La clinique de Toronto reprit ses activités et devint un symbole de la résistance des femmes face à une loi injuste.

Le droit des femmes à l'avortement devint une question d'ordre national. Conscientes du grand appui dont bénéficiait la cause de l'avortement au pays, l'Association canadienne pour le droit à l'avortement (ACDA) et l'Ontario Coalition for Abortion Clinics (OCAC) ont travaillé sans relâche avec d'autres organismes pour organiser le mouvement pro-choix. Le droit à l'avortement a été présenté comme un droit démocratique de base pour les femmes. La notion de choix fut ensuite élargie pour inclure le droit à des services de garde d'enfants, à un travail décent, la fin de la stérilisation forcée et, bien sûr, le droit à un accès complet à un avortement gratuit. Nous étions d'avis que pour pouvoir effectuer de vrais choix dans une société injuste, les femmes devaient également recevoir le soutien nécessaire pour avoir les enfants à qui elles décidaient de donner vie.

La décision Morgentaler fut l'une des victoires les plus importantes remportées par les femmes au pays. Il est donc tout à fait approprié que la Coalition pour le droit à l'avortement au Canada (CDAC), l'Association Canadienne pour la liberté de choix, la National Abortion Federation et d'autres groupes aient choisi de souligner la décision en organisant une grande célébration sur la Colline du Parlement.



Le Dr Henry Morgentaler, à l'entrée de la Cour suprême du Canada, le 30 janvier 1988.

Une partie de ce merveilleux événement fut consacrée à la contribution du mouvement féministe au Québec et au Canada anglais. À titre de représentante de la CDAC, j'ai animé la soirée qui s'est déroulée dans les deux langues avec Patricia Larue, de l'Association canadienne pour la liberté de choix. Le groupe Asinabika Women's Drum Circle a ouvert les festivités et la sénatrice Lucie Pépin a prononcé le discours d'ouverture. Le caucus libéral féminin était présent, de même que de nombreux députés du NPD. Le Congrès du travail du Canada avait délégué, entre autres, sa vice-présidente exécutive Barby Byers; beaucoup d'anciens membres de l'ACDA étaient également de la fête.

Judy Rebeck fut l'une des porte-parole de l'OCAC durant la campagne qui a abouti à la décision de la Cour suprême. Elle nous a parlé des efforts accomplis pour organiser cette campagne et a raconté comment un petit groupe de gens s'est transformé en un mouvement regroupant des centaines de milliers de personnes. Louise Desmarais a décrit la campagne orchestrée au Québec dans les années 70 et la collaboration qui s'est nouée avec le mouvement de libération des femmes de Toronto. C'est la lutte livrée au Québec qui a inspiré la relance de la campagne dans le Canada anglais, au début des années 80.

Bien que le Dr Morgentaler n'ait pu assister à la soirée, nous avons pu l'entendre, sur vidéo, parler de la grande importance de notre victoire. Sa profonde conviction qu'une femme

“Chaque grossesse voulue, chaque enfant désiré.”

- Dr. Henry Morgentaler

“Forcer une femme, sous la menace d'une sanction criminelle, à mener le fœtus à terme, à moins qu'elle ne remplisse certains critères indépendants de ses propres priorités et aspirations, est une ingérence profonde à l'égard de son corps et donc une atteinte à la sécurité de sa personne.”

- Le juge en chef Brian Dickson

à le droit de prendre elle-même la décision de poursuivre ou non sa grossesse a motivé les incroyables sacrifices personnels qu'il a dû faire au cours des décennies ayant précédé la décision de la Cour suprême. Ses remarques ont beaucoup ému les personnes présentes.

Une jeune femme du Nouveau-Brunswick, Peggy Cook, gagnante du Concours Pro-Choix Canada, était parmi les nombreuses jeunes femmes prenant part à la célébration et prêtes à poursuivre la lutte pour défendre le droit des femmes de contrôler leur vie reproductive.

Nous avons célébré notre passé et l'impact de nos victoires, et avons renouvelé notre engagement à préserver nos acquis et à continuer le combat pour garantir à chaque femme l'accès complet à un avortement gratuit.

Carolyn Egan est porte-parole de la Coalition ontarienne pour des cliniques d'avortement et membre fondatrice de la CDAC.

Dans ce numéro de L'Activiste/The Activist, nous saluons l'apport de l'ensemble des femmes et des hommes qui ont travaillé sans relâche pour assurer aux femmes le droit au libre choix. Nous reconnaissons également la nécessité de poursuivre nos efforts pour protéger ces droits. L'heure est donc à la célébration mais aussi à la vigilance.

Chers amis et amies:

Nous sommes dans une situation très inhabituelle au Canada. Nous bénéficions encore de l'arrêt Morgentaler, rendu par la Cour suprême du Canada en 1988, une décision qui tient depuis 20 ans.

Alors que dans la plupart des provinces, l'avortement est remboursé par l'assurance-maladie qu'il soit pratiqué en hôpital ou en clinique, au Nouveau-Brunswick, un juge retarde depuis un an une décision quant à mon droit de contester une loi néo-brunswickoise qui exige que les avortements remboursés soient pratiqués dans un hôpital par un médecin spécialiste. À l'Île-du-Prince-Édouard, les femmes doivent se rendre dans une autre province pour obtenir des services.

Vu l'hostilité continue des organisations anti-choix au droit à l'avortement, il est important de maintenir et de sauvegarder ces droits que nous avons acquis et de les étendre aux régions qui en sont encore privées.

Les organisations pro-choix comme la CDAC font un travail crucial. Je crois qu'il nous faut faire preuve de vigilance pour que les droits acquis ne nous soient pas retirés; nous devons étendre et sauvegarder les droits que nous avons établis.

Dr Henry Morgentaler



Photo par Eric Weiner

Le Dr Morgentaler et sa partenaire Arlene Leibovitch partagent quelques souvenirs lors des célébrations tenues à Toronto.

“L'activiste” est une publication de la Coalition pour les droits d'avortement au Canada. Le CDAC est le seul groupe politique pro-choix à travers le Canada. Notre mission c'est d'assurer la liberté reproductive en protégeant et en promouvant l'accès aux soins de santé reproductive.

La CDAC s'engage à un travail public qui est à la fois politique et pédagogique, et nous travaillerons contre n'importe quelle compression de services dans le domaine de la santé reproductive, surtout quant à l'avortement. Nous collaborons avec d'autres organisations dans ce domaine pour avancer notre mission.

Pour plus d'informations sur notre travail, nos activités, et nos publications, visitez notre site web à: www.arcc-cdac.ca.

Vos commentaires, vos suggestions, et vos histoires sont aussi bienvenus à info@arcc-cdac.ca.

La CDAC-ARCC souhaite remercier sincèrement tous ses membres pour leur soutien financier au cours de l'année qui se termine. Ce sont vos dons qui rendent notre travail possible. Merci aux donateurs et donatrices suivantes pour leur générosité particulière :

*Skye Stuart - \$2000
Dr George Denniston - \$1000
Heather Mallick - \$500*

*Remerciements particuliers à -
La clinique Morgentaler pour sa généreuse contribution à nos frais d'impression.*

Patrice Powers pour ses services comme traducteur bénévole.

HOMMAGE AU DR MORGENTALER

Beth Lyons

Seules quelques personnes peuvent s'imaginer la vie du Dr Henry Morgentaler. Il est, entre autres, prospère, il a survécu à l'Holocauste et il fournit des services d'avortement. Il est l'une des personnalités les plus controversées – et fascinantes – du Canada : il est attaqué et considéré comme un meurtrier par les uns, mais acclamé comme un défenseur des droits de la personne par les autres. Par contre, son engagement à garantir l'autonomie des Canadiennes est indéniable.

Né en 1923 en Pologne, il a survécu à Auschwitz et a fait des études de médecine en Allemagne grâce à une bourse de l'ONU pour les victimes de l'Holocauste, et a immigré au Canada en 1950. À cette époque, il était très difficile d'exécuter des avortements au pays; ils n'étaient pratiqués que dans certains hôpitaux lorsqu'une équipe de médecins les jugeaient « appropriés ». Convaincu que toutes les femmes avaient le droit de mettre fin à leur grossesse en toute sécurité et partagé entre son pouvoir d'aider les femmes et le fait que ce fut contraire à la loi, le Dr Mor-

gentaler commença à faire ouvertement des avortements illégaux en 1969. Il fut accusé à maintes reprises mais, chaque fois, fut acquitté par le jury. En 1974, la Cour d'appel du Québec renversa le verdict du jury et le Dr Morgentaler dut passer 10 mois en prison – pour ensuite être acquitté par deux jurys distincts. Par après, le gouvernement adopta l'amendement Morgentaler qui empêchait un acquittement prononcé par un jury d'être renversé.

Le médecin fut de nouveau accusé en 1983 et la cause fut entendue devant la Cour suprême du Canada en 1988. La Cour statua que « Forcer une femme, sous la menace d'une sanction criminelle, à mener le fœtus à terme, à moins qu'elle ne remplisse certains critères indépendants de ses propres priorités et aspirations, est une ingérence profonde à l'égard de son corps et donc une atteinte à la sécurité de sa personne ». Elle abolissait ainsi les restrictions relatives à l'avortement en vigueur au Canada et garantissait le droit des femmes de contrôler leur vie reproductive.

...suite à la page 6

SOUVENIRS DE LA SOIRÉE DU GALA

Peggy Cooke

À l'intérieur du Parlement, le soir du 30 janvier, c'était une salle officielle du Sénat qui était pleine des activistes pro choix, des médecins, des femmes et des hommes, politiques et bénévoles, ensemble pour célébrer le progrès que nous avons fait, et aussi pour souligner les tâches qui nous restent.

Quand les discours ont commencé, la salle n'est pas restée silencieuse. Il y avait plutôt des manifestations évidentes de camaraderie et d'amitié qui me plaisaient beaucoup plus. Chaque orateur explorait un aspect distinct de la lutte historique pour la légalisation de l'avortement. Et il y avait des rires et des chuchotements continuellement.

Mon toast préféré a été celui de Jessica Yee, qui parlait de la question d'accès aux services pour les femmes pauvres et pour les femmes de minorités visibles. Je l'ai félicitée après pour avoir exprimé ce que j'aurais aimé inclure dans mon discours. Elle a répondu que ce n'était qu'une question de perspective, et que nos visions du monde distinctes avaient fourni une image plus complète du sujet.

Le gala à Ottawa m'a rendue optimiste pour pouvoir vivre pendant cette époque-ci, et pour jouir des choix et des opportunités que les féministes plus âgées ont gagnés pour nous. Et aussi pour forger notre propre chemin et nos luttes à l'avenir. Une chose est certaine: nous sommes venues jusqu'ici. Nous ne reculerons pas.

Patrice Powers

L'atmosphère des cérémonies du 20e anniversaire était réjouissante à Ottawa. Nous étions plus que 160 dans la grande et opulente « Salle 200 » du Sénat. Au début, les tambours traditionnels du groupe « Asinabika Women's Drum Circle » nous ont stimulées. Puis l'Honorable Lucie Pépin nous a souhaité la bienvenue avant de nous tracer une brève histoire du mouvement pour le choix des femmes. Nos maîtresses de cérémonies, Patricia LaRue (CFC) et Carolyn Egan (ARCC-CDAC) nous ont guidées à travers une soirée d'invitées qui nous ont livré des discours qui inspiraient, qui faisaient rire, et qui exprimaient aussi de la colère.

Judy Rebeck a allumé de l'énergie avec sa version de notre histoire. Elle n'a rien perdu de son dynamisme, son sens de l'humour, et son goût piquant après ses années comme dirigeante dans le mouvement des femmes. Et Louise Desmarais de la FQPN nous a bien raconté les maints défis pour la lutte pour le choix spécifique au Québec.

Peggy Cooke a eu une ovation après avoir partagé son sens de vivre dans un pays qui « n'était pas tout à fait » pro-choix. Comme escorte de la Clinique Morgentaler à Fredericton, elle sait de quoi elle parle. Le Dr. Henry Morgentaler nous a envoyé un enregistrement sur vidéo, où il a confirmé sa compréhension encore très profonde de la nécessité de maintenir la lutte pour les choix disponibles aux femmes. Des toasts ont été ensuite offerts aux activistes et à leurs groupes. À la fin, Lesley Hoyles nous a offert des chansons folkloriques de libération.

C'était une soirée énergétiquement, il y avait de l'humour et un peu de colère, des engagements partagés, et des buts clarifiés pour l'avenir. Les Francophones, les Anglophones, et les Indigènes ont bien laissé leurs impacts au Parlement.

FÊTER 20 ANS DES HÉROS

Robert Smith

Dernièrement, j'ai fêté le vingtième anniversaire de « R. vs. Morgentaler » dans une salle pleine d'individus qui se rappelaient où ils étaient et ce qu'ils faisaient le 28 janvier 1988. J'étais un peu triste de constater que je ne me rappelais de rien de cette journée-là, une date qui avait transformé dramatiquement l'histoire des droits des femmes au Canada. Je n'avais que quatre ans, le mouvement des femmes ne m'avait pas encore marqué, et les droits humains n'étaient pas sur ma liste de priorités. Mais je suis content de dire qu'aujourd'hui, à 24 ans et comme étudiant en droit, je suis au courant des changements qui ont eu lieu.

Je fais partie d'une génération qui, de façon générale, n'apprécie pas l'étendue de la bataille qui a été menée pour obtenir pour les femmes le droit d'accès à des services d'avortement sains, saufs, et légaux ici au Canada. D'ailleurs, à part de quelques autres étudiant-es en droit qui ne peuvent éviter la mention d'Henry Morgentaler dans nos cours, plusieurs de mes contemporain-es ne reconnaîtraient pas son nom. J'ai eu, par contre, la chance non seulement de connaître Henry Morgentaler comme un héros, mais aussi de le compter comme un ami.

Quant j'ai pris ma place à la table parmi des ancien-nes activistes pro-choix au souper commémoratif de l'anniversaire du jugement de la Cour Suprême, j'ai eu l'impression d'être comme un jeune acteur dans une pièce de théâtre à l'école secondaire qui se retrouvait aux Oscars. Je me suis joint récemment à la lutte au Nouveau-Brunswick, mais à ce souper c'étaient des femmes et des hommes qui ont lutté pour ce droit pendant plus que vingt ans, et elles et ils étaient des vrais héros. Quand on pense aux contributions d'un Henry Morgentaler, qui a dévoué sa vie à la cause (y compris du temps en prison), ou à Gary Romalis, le médecin blessé gravement pendant qu'il était dans sa cuisine par un homme qui avait tiré un coup de feu à travers la fenêtre... on constate vite que cette cause a coûté cher. Des fournisseurs, des employé-es de clinique, des activistes, des avocats, des journalistes, et toutes leurs familles, ce sont nos vrai-es héros.

À un moment donné pendant le souper, un de mes amis a remarqué que j'étais de loin le plus jeune individu dans la salle. Ce qui était intéressant est qu'il parlait de ma responsabilité. Avant, je n'avais pas pensé à cet aspect, mais étant donné que moi-même je souligne souvent l'ignorance et la complaisance de ma propre génération, je comprends que mon âge est important. Il doit y avoir un sens de responsabilité parmi nous pour préserver et pour honorer les droits acquis, pas juste par le Dr. Morgentaler, mais par tous les champions et toutes les championnes des droits des femmes qui, encore ces jours-ci, luttent contre les forces rétrogrades.

En luttant pour le droit de la femme d'avoir accès à une procédure médicale simple, ces héros ont fortifié la croyance des Canadien-nes en la vie, la liberté, et l'autonomie de la personne, et ils ont aussi rendu le pays plus paisible.

Robert Smith est étudiant de deuxième année en Droit à l'Université du Nouveau-Brunswick et il est bénévole à la Clinique Morgentaler de Fredericton.

UN DE NOS MEMBRES... CAROLYN EGAN



Carolyn Egan est l'un des membres fondateurs de la Coalition pour le droit à l'avortement au Canada. Elle est aussi l'une des porte-parole de la CDAC et siège au comité de coordination de cet organisme; elle est également membre de la Coalition ontarienne pour des cliniques d'avortement. Carolyn travaille dans une clinique de santé-sexualité à Toronto et est présidente du conseil du Immigrant Women's Health Centre. Elle est l'une des femmes qui ont commencé à s'organiser pour faire annuler la loi fédérale sur l'avortement en 1982, et a travaillé avec le Dr Henry Morgentaler à la campagne qui a mené à la décision de la Cour suprême du 28 janvier 1988. Elle a aussi participé avec succès à la lutte visant à empêcher le gouvernement fédéral d'instituer une nouvelle loi sur l'avortement. Carolyn s'est battue contre la fermeture d'hôpitaux et la restriction de l'accès à l'avortement en Ontario. En outre, elle est l'une des personnes qui ont présenté la candidature du Dr Morgentaler pour qu'il soit nommé à l'Ordre du Canada.

RÉSEAU D'ÉTUDIANTS PRO-CHOIX

La CDAC est enchantée d'annoncer la création d'un réseau canadien d'étudiants pro-choix. Le projet en est à ses débuts et reçoit l'aide de Brittany Harris, étudiante à l'université Simon Fraser (SFU). Brittany mène actuellement une recherche auprès des organisations féministes et pro-choix sur les campus de toutes les régions du Canada. Cette recherche donnera lieu à un rapport qui comprendra une liste de personnes-ressources, expliquera comment établir et faire fonctionner un groupe pro-choix, et fournira des modèles organisationnels ainsi que des recommandations. Pour obtenir plus de renseignements ou si vous êtes étudiant(e) et désirez participer à ce projet, veuillez communiquer avec Brittany à l'adresse prochoix-uninetwork@gmail.com.

Brittany Harris est une jeune féministe inscrite en études des femmes et en sociologie. Elle fait du bénévolat au centre des femmes et au centre Out On Campus de la SFU.

POURQUOI QUE JE SUIS UN MÉDECIN QUI OFFRE DES AVORTEMENTS

Garson Romalis

La première fois que j'avais commencé à penser à l'avortement c'était en 1960, lorsque j'étais à ma deuxième année des études médicales. J'avais le cas d'une jeune femme qui s'était avortée avec l'écorce de l'orme. À l'autopsie, elle avait plusieurs abcès partout dans le corps, dans la cervelle, les poumons, le foie, et l'abdomen.

Durant le premier mois comme l'interne (obstétrique, gynécologique) à l'Hôpital Cook County à Chicago, j'ai travaillé dans une salle obstétrique septique. Chaque jour il y avait entre 10 et 30 cas de femmes septiques suite aux avortements. Je n'oublierai jamais une jeune femme de 17 ans, couchée sur une civière, avec 6 pieds de son intestin qui sortait de son vagin. Elle a survécu. Et je n'oublierai jamais la femme qui avait la jaunisse au foie et des reins sans fonction, en choc septique, avec une anémie sévère. Nous l'avons perdue.

En 1972, j'ai débuté ma pratique à Vancouver, spécialisant en obstétrique/gynécologique. Mes partenaires/collègues et moi croyions qu'une femme devrait décider d'elle-même si et quand elle accoucherait un bébé. Malgré que je n'aie pas fait des avortements pendant mon apprentissage, j'ai vite appris la procédure. J'ai aussi appris qu'il y avait une vraie demande pour les avortements.

Après avoir été médecin pendant 32 années, on m'a tiré dessus à 7h10 le matin du 8 novembre, 1994. J'ai eu une blessure de balle sévère à la cuisse gauche, et j'ai failli mourir à quelques reprises de la perte de sang et d'autres complications. Après deux années de réhabilitation, j'ai pu recommencer à travailler à temps partiel.

Le 11 juillet, 2000, en rentrant à la clinique où j'avais mon bureau privé, un jeune homme s'est approché de moi et m'a poignardé à la côte gauche. Il est sorti en courant. Heureusement, il n'y avait pas d'organes vitaux blessés sérieusement. 2 mois plus tard, je suis retourné pratiquer la médecine, mais avec des mesures de sécurité augmentées. Depuis, je m'occupe exclusivement des procédures d'avortement.

J'adore mon travail. Je reçois beaucoup de satisfaction personnelle et professionnelle en aidant le monde, y compris en fournissant des avortements qui sont sains, saufs, et réconfortants. Je travaille avec du monde extraordinaire, et nous trouvons toutes et tous que nous faisons un travail important et que nous aidons les gens à faire une bonne différence dans leurs vies. Je suis capable d'accueillir une femme anxieuse, dans la plus grosse difficulté qu'elle a jamais subie, et avec une procédure de 5 minutes, dans un confort et avec de la dignité, je la remets à sa vie.

Extraits d'un discours de Dr. Garson Romalis, livré le 25 janvier 2008, au Symposium sur le 20e anniversaire de « R. vs. Morgentaler », tenu à la Faculté de droit de l'Université de Toronto.

AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CDAC

Nous nous préparons à tenir notre AGA le 16 juin. Cette assemblée se fera par Internet. Pour plus de détails, surveillez notre site Web, au www.arcc-cdac.

L'IMPORTANCE D'UN CANADA PRO-CHOIX

Peggy Cooke

Défenderesse infatigable du libre choix, Peggy est bénévole à la Clinique Morgentaler de Fredericton. Son blogue - <http://antichoice-isantiawesome.blogspot.com> - a remporté la première place dans la catégorie « Reproductive Liberty » des Canadian F-word Blog Awards (le F désigne le mot Féminisme si vous ne l'avez pas déjà deviné). Peggy a remporté le concours d'essais du 20e anniversaire de l'Association canadienne pour la liberté de choix. On peut en lire un extrait ci-dessous.

Le mardi matin, je me lève tôt. En quinze minutes, je me rends à pied jusqu'à la clinique d'avortement, je rentre, je dis bonjour au personnel qui est là, je mets mon sarrau bleu et je ressors dehors attendre les premières clientes de la journée.

Je suis accompagnatrice bénévole à la clinique Morgentaler de Fredericton. Je suis chargée de protéger les femmes qui veulent entrer dans la clinique, du harcèlement et des menaces des protestataires qui sont à l'extérieur chaque semaine. Ces protestataires (généralement une dizaine ou une douzaine) brandissent des affiches et parfois des photos choquantes, et ils tentent d'attirer nos femmes vers leur « centre d'urgence-grossesse », voisin de la clinique. La plupart des protestataires sont des hommes d'un certain âge, et trois sont des prêtres. Certains jours, ils ont un chapelet à la main. Parfois, ils interpellent nos femmes, ils les jugent ou ils les implorant. D'autres fois, ils marchent en silence. Mais quoi qu'ils fassent, leur simple présence est un geste d'agression à l'endroit des femmes, et ils visent surtout à suffisamment embarrasser nos femmes pour qu'elles renoncent à contrôler leur propre corps.

Je ne savais même pas qu'il fallait des accompagnatrices, jusqu'à temps qu'une personne qui m'est très proche commence à travailler à la clinique. J'ignorais que ces protestataires sont propriétaires de la maison voisine, un de ces fameux «centres d'urgence-grossesse». Je ne savais pas non plus que le Nouveau-Brunswick viole la Loi canadienne sur la santé en obligeant les femmes à obtenir l'approbation d'un médecin et d'un gynécologue avant de pouvoir se faire avorter aux frais de la province. J'ignorais aussi que l'éducation contraceptive est en déclin au Nouveau-Brunswick.

Ça me dégoûte. Aucune femme aux prises avec une grossesse non planifiée ne devrait être obligée de subir les difficultés que cette province anti-choix lui impose pour trouver un médecin qui la réfère, puis un gynécologue, avant de peut-être réussir à s'inscrire sur une liste d'attente qui lui permettra d'obtenir ce qui finira par être un avortement en deuxième trimestre. Son seul autre choix est de payer de sa poche pour se faire avorter en clinique privée et se faire harceler au passage par les protestataires. Aucune femme ne devrait voir ses choix personnels sur son corps remis en question comme ça. Le Canada ne sera pas pro-choix tant et aussi longtemps qu'il restera une seule femme qui endure ce type de jugement patriarcal parce qu'elle souhaite un avortement.

Il est quand même ironique de constater que les personnes qui bloquent systématiquement l'accès à l'avortement sont les mêmes qui, à l'autre bout, empêchent ces mêmes femmes d'éviter de tomber en-



ceintes. J'ai deux bonnes amies dont les docteurs, par conviction religieuse, refusent de leur faire passer un simple test de Pap! Et si vous n'avez pas accès à ce test, bonne chance pour obtenir une ordonnance de contraceptifs! Et même si vous réussissez à en avoir une, il y a beaucoup de pharmaciens (de plus en plus, on dirait) qui refuseront de vous vendre les contraceptifs au nom de leur morale. On dirait que la seule solution est de n'avoir aucune relation sexuelle. Vous voulez exercer vos choix en matière de sexualité? Oubliez ça ! Mais ça ne vaut que pour les femmes, bien sûr, parce que les hommes demeurent libres de faire ce qu'ils veulent avec leur pénis, y compris au moins quatorze viols non déclarés par année sur le seul campus de l'Université du Nouveau-Brunswick. En passant, ne pensez même pas à interrompre une grossesse qui résulterait d'un de ces viols : ce serait immoral.

C'est pour ça que je mets mon sarrau bleu chaque mardi matin : parce que je crois que les femmes ont le droit de venir se prévaloir d'un service médical légal sans être harcelées ni jugées. Je crois que chaque femme mérite d'être traitée avec dignité et respect. Et je crois que chaque femme a le droit de décider ce qu'elle fait de son corps : le droit d'avoir ou non une relation sexuelle, le droit de choisir sa méthode de contraception, le droit de choisir de se reproduire et quand. C'est son corps, son choix. Et pas seulement en matière d'avortement.

Un Canada pro-choix est important parce que l'inverse est inacceptable. Un Canada pro-choix est le seul Canada où j'accepte de vivre. En tant que contribuable appréciable et utile de notre société, et en tant que femme, je trouve important d'avoir un Canada qui soit pro-choix, parce que ce Canada est celui auquel j'ai droit.

Nous avons le plaisir d'annoncer que Peggy collaborera régulièrement à ce bulletin.

Hommage au Dr Morgentaler suite de la page 2

À la suite de cette décision, le Dr Morgentaler poursuit son travail pour assurer non seulement la légalité mais l'accessibilité de l'avortement. Il ouvrit des cliniques privées – qui ont fait l'objet de descentes et d'attaques – dans tout le Canada pour offrir aux femmes des avortements abordables dans un délai raisonnable. Il défia les manœuvres des gouvernements provinciaux visant à limiter les droits constitutionnels des femmes; par exemple, il poursuit actuellement le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour le forcer à payer les avortements pratiqués dans sa clinique de Fredericton, étant donné qu'il est très difficile de se faire avorter dans un hôpital public de cette province.

Le Dr Morgentaler reçoit très peu d'éloges officiels pour son travail acharné et ses sacrifices personnels. J'aimerais donc lui rendre hommage ici. Merci Dr Morgentaler, vous êtes un héros. Vous vous êtes personnellement, politiquement et professionnellement dévoué à chaque aspect juridique et pratique de cette lutte à laquelle beaucoup refusent même de participer. Chaque Canadienne vous doit des remerciements, qu'elle ait eu un avortement ou non, qu'elle considère un jour la possibilité d'en avoir un ou non, ou qu'elle soit intéressée par ce débat ou non. Grâce à vous, l'avortement est maintenant légal et accessible et un nombre incalculable de femmes ont eu la vie sauve; mais de plus, vous avez aidé à implanter le droit fondamental des femmes à l'autonomie, en assurant que la société les traite non pas comme des biens mais comme des personnes autonomes ayant des droits inaliénables.

Beth Lyons est une militante féministe qui s'intéresse au théâtre, à l'écriture et aux planches à roulettes!

Loi C-484

Le projet de loi C-484, la « Loi sur les enfants non encore nés victimes d'actes criminels », a passé l'étape de la deuxième lecture en Chambre des communes le 5 mars et a été renvoyé au Comité permanent de la justice et des droits de la personne.

Dans les lois actuelles, la femme enceinte et le fœtus sont une seule et même entité – la femme. Le projet de loi cherche à amender le Code criminel canadien pour autoriser le dépôt d'accusations distinctes de meurtre lors de la mort d'un fœtus quand une femme enceinte est agressée. Bien que ce projet de loi puisse sembler une bonne chose à première vue, étant donné le risque accru de violence conjugale que vivent les femmes enceintes, un examen plus attentif démontre qu'il n'en est rien. Si un fœtus devient une personne en loi, comme ce doit être le cas pour en faire la victime d'un crime, comment les avortements pourraient-ils demeurer légaux? Ce projet de loi est une étape dans la recriminalisation de l'avortement par l'introduction d'une contradiction dans la loi.

En mettant l'accent sur la violence envers les fœtus, le projet de loi détourne en fin de compte l'attention du problème original, celui de la violence envers les femmes. La meilleure façon de protéger les fœtus est de fournir aux femmes enceintes les appuis et les ressources dont elles ont besoin pour l'issue désirée à leur grossesse, y compris une protection contre la violence conjugale.

Pour plus de renseignements et pour contribuer à défaire ce projet de loi, visitez le site Web de la CDAC, au www.arcc-cdac.ca.

DEVENEZ MEMBRE DE LA CDAC AUJOURD'HUI

La CDAC encourage tous les individus qui soutiennent la voix pro-choix à devenir membre de notre Coalition. Des dons mensuels automatiques nous assurent une stabilité à long terme, ce qui nous permet de maintenir et de planifier nos activités et nos publications. Veuillez imprimer et remplir ce formulaire, et l'envoyer à: CDAC, C.P. 2663, Succ. Main, Vancouver, C.-B., V6B 3W3. Vous pouvez également visiter notre site Web à: www.arcc-cdac.ca pour des options d'adhésion et de listserv disponibles.

Nom: _____

Adresse: _____

Rue _____ Ville _____ Province _____ Code postal _____

Téléphone: (maison) (____) _____ (travail) (____) _____

Courriel: _____

Adhésion de base: _____

20\$ minimum: _____ Autre: _____

Attachez un chèque ou un mandat-poste payable à «CDAC».

VISA: no. de la carte: _____ signature: _____ date d'expiration: _____

Dons mensuels: _____

Je voudrais faire un don mensuel de: 10\$ 15\$ 25\$ Autre: _____

J'autorise la CDAC à prélever le montant indiqué ci-dessus de mon compte-chèques, lors du premier jour de chaque mois. J'attache un chèque marqué NUL afin de vous fournir mes informations bancaires. (Vous pouvez annuler ou ajuster votre don mensuel en tout temps, en nous avisant deux semaines d'avance.)